



# **Le dispositif Pass, pôle d'accompagnement pour la scolarisation des jeunes sourds, dans le Haut-Rhin**

**Lundi 23 janvier 2012  
Fondation IDS Le Phare**

# Le dispositif Pass, pôle d'accompagnement pour la scolarisation des jeunes sourds

**Le Pass permet une lisibilité des parcours, de l'école maternelle à l'université, avec les accompagnements spécifiques nécessaires à une scolarisation réussie.**

La récente organisation des pôles pour l'accompagnement à la scolarisation des jeunes sourds offre aux familles le libre choix entre deux modes de communication et deux modes de scolarisation.

## Deux modes de communication

- Langue des signes française (LSF)
- Langue française orale et écrite, accompagnée éventuellement d'éléments du langage parlé complété (LPC), pour une pratique de la lecture labiale.

## Deux modes de scolarisation

Le principe de base est celui d'une école inclusive : les élèves sourds sont scolarisés avec des élèves entendants, quel que soit le choix du mode de communication fait par les familles.

- Scolarisation individuelle dans une classe ordinaire
- Scolarisation collective

Le regroupement des élèves au sein du Pass permet de renforcer la maîtrise de la langue française. La difficulté majeure pour les jeunes sourds réside en effet dans l'apprentissage de la lecture, en raison de la quasi impossibilité de recourir aux codes de correspondance entre les sons et leur forme écrite.

## Médiation

- Un médiateur pédagogique départemental assure la coordination du fonctionnement du Pass et constitue l'interface de communication entre les parents, les professeurs et/ou l'établissement.
- Des médiateurs de proximité

## Nouvelles technologies

- Utilisation de matériel adapté, par exemple logiciels de reconnaissance vocal
- Développement d'outils spécifiques, par exemple plates-formes de formation à distance

## Le Pass 68

La mise en oeuvre du Pass 68 résulte d'une collaboration exemplaire associant l'éducation nationale, l'agence régionale de la santé et la Fondation IDS Le Phare.

**Tous les élèves sourds et malentendants** recensés dans le département sont accueillis dans les écoles ou les établissements scolaires et bénéficient d'un accompagnement par des personnels de l'IDS le Phare. Sans l'implication forte et volontariste de l'IDS pour une politique d'inclusion, inscrite dans l'histoire de la Fondation (voir p.4), le Pass ne pourrait être aussi performant.

## Les élèves

A la rentrée 2011, 113 élèves sourds et malentendants sont recensés dans le Haut-Rhin :

- 109 élèves dans les établissements scolaires, 4 en IMPro
- soit 55 élèves en scolarisation individuelle et 58 en scolarisation collective

### 20 élèves en école maternelle

- 10 élèves en scolarisation individuelle dans différentes écoles, avec une éducatrice de jeunes enfants qui assure leur accompagnement éducatif
- 10 élèves en scolarisation collective à l'école Robert Desnos d'Illzach, avec 2 professeurs pour sourds de l'IDS Le Phare qui assurent l'enseignement et l'apprentissage de la parole

### 39 élèves en école élémentaire

- 10 élèves en scolarisation individuelle dans différentes écoles, avec accompagnement
- 29 élèves en scolarisation collective : 22 à l'école George Sac à Illzach et 7 avec troubles associés à l'école Brossolette à Mulhouse. Les élèves bénéficient de l'enseignement de la LSF à raison de deux heures hebdomadaires.

Les apprentissages se font au sein de la classe d'inclusion et en classe spécialisée avec l'enseignant spécialisé de l'IDS.

### 32 élèves en collège

- 17 élèves en scolarisation individuelle dans différents collèges, avec un accompagnement pédagogique
- 15 élèves en scolarisation collective, sur deux sites : collège Émile Zola à Kingersheim et collège du Nonnenbruch à Lutterbach.  
Les temps d'inclusion en classe ordinaire, adaptés à chaque élève, sont variables.

### 15 élèves en lycée professionnel ou général

Ils sont répartis dans différents établissements en fonction de leur choix d'orientation.  
Depuis la rentrée 2011, un site LSF est ouvert au lycée Schweitzer de Mulhouse, qui accueille 4 élèves sourds. Ces élèves se préparent à présenter la LSF aux épreuves du baccalauréat.  
L'enseignement de la LSF pourrait être étendu par la suite aux élèves "entendants".

### 3 étudiants dans l'enseignement supérieur

A l'université de Haute-Alsace: école d'ingénieurs, licence de droit et master d'histoire

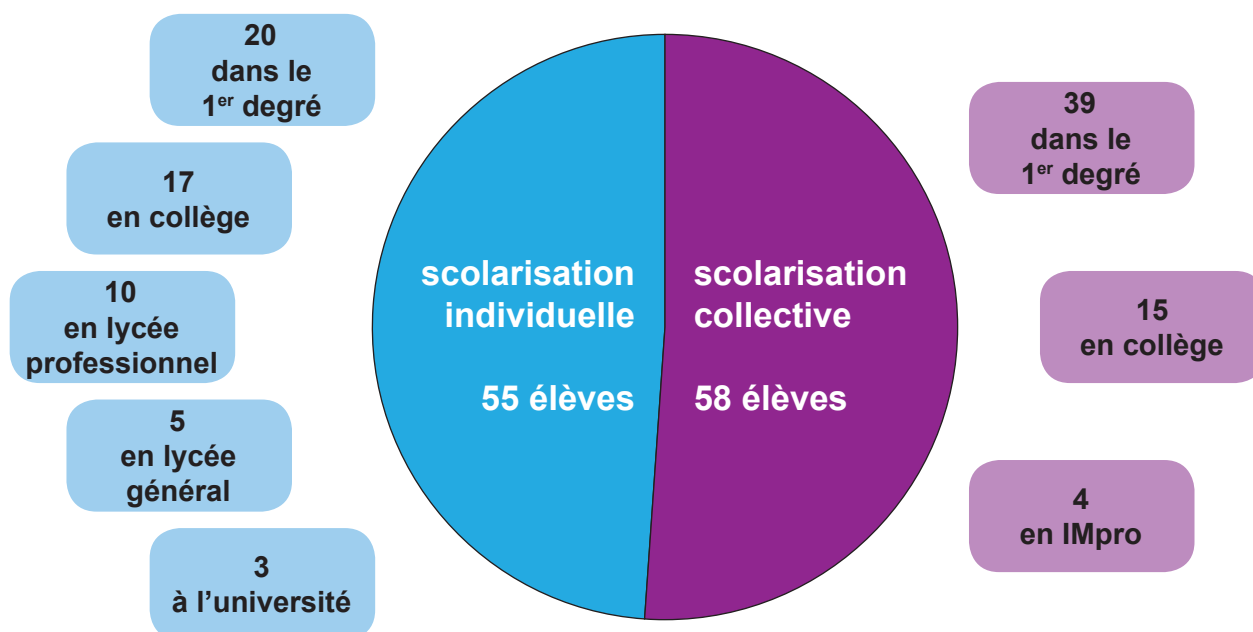
### Les personnels spécialisés

Des moyens importants sont déployés en termes de personnels qualifiés et formés pour la déficience auditive :

- 9 postes éducation nationale : titulaires du CAPASH option A (certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap, option enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants)
- 6,75 postes privés : titulaires du CAPEJS, certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds
- 1,5 postes d'enseignants de LSF

Cette répartition illustre la volonté conjointe d'offrir un accompagnement adapté, au plus près des besoins de chaque élève.

## 113 élèves en 2011-2012



# L'institut pour déficients sensoriels (IDS) Fondation Le Phare à Illzach

## Quelques repères historiques

### Fondation Le Phare

- 1856 Fondation de l'institution des aveugles d'Illzach par Alphonse Kœchlin  
L'institution est reconnue d'utilité publique en 1863, par décret de l'empereur Napoléon III.
- 1957 L'établissement devient institut médico-pédagogique Le Phare  
Ouverture de la première section d'amblyopes
- 1960 Ouverture du centre orthoptique et pléoptique  
pour la rééducation des troubles visuels
- 1967 Création du centre de rééducation de l'audition et du langage :  
admission des premiers élèves déficients auditifs  
et ouverture du collège d'enseignement secondaire
- 1982 Agrément du centre d'action médico-sociale précoce spécialisé  
pour les déficients sensoriels

### Création des services d'intégration scolaire

- 1991 Service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire  
pour les déficients auditifs  
Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire  
pour les déficients visuels
- 2004 Création du service d'accompagnement à la vie sociale  
des adultes déficients visuels
- 2005 Création du service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad)  
pour les troubles spécifiques du langage oral et écrit

### Créations des pôles

- 1993 Ouverture du 1<sup>e</sup> pôle d'intégration pour déficients visuels (DV)  
au collège Jules Verne\* d'Illzach
- 1998 Ouverture d'un pôle pour déficients auditifs (DA) au collège Pfeffel\* à Colmar  
Ouverture d'un pôle DA à l'école Robert Desnos à Illzach
- 1999 Ouverture d'un pôle DA à l'école Georges Sac à Illzach
- 2002 Ouverture d'un pôle DA à l'école Lamartine\* à Illzach
- 2003 Ouverture d'un pôle DA au lycée Camille Sée\* à Colmar
- 2005 Ouverture d'un pôle DV à l'école Jules Renard\* à Wittenheim  
Ouverture d'un pôle DA Segpa au collège du Nonnenbruch à Lutterbach
- 2006 Ouverture d'un pôle troubles spécifiques du langage (TSL)  
à l'école Victor Hugo à Bourzwiller
- 2007 Ouverture d'un pôle DA au collège du Nonnenbruch à Lutterbach  
Ouverture d'un pôle DV à l'école Alphonse Daudet à Illzach
- 2008 Ouverture d'un pôle DA à l'école Brossolette à Mulhouse  
Ouverture d'un pôle DA au collège Emile Zola à Kingersheim
- 2010 Ouverture d'un pôle DA à l'IMpro Sinclair de Lutterbach
- 2011 Ouverture d'un pôle TSL au collège Marcel Pagnol à Wittenheim  
\* pôles en veille

